

Date : 11 juin 2018

Lieu : Assemblée nationale

<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-assemblee/AudioVideo-77037.html>

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Repentigny.

Mme Lavallée : M. le Président, nous avons fait adopter ici une motion pour demander la signature du décret fédéral pour la loi C-452 afin d'imposer des peines plus sévères contre les proxénètes. La ministre de la Justice nous a répondu d'aller défendre nous-mêmes notre motion à Ottawa. Nous avons déposé un projet de loi pour faciliter l'accès à l'IVAC aux victimes d'exploitation sexuelle. La ministre de la Justice n'a pas daigné donner suite à notre...

Mme Lavallée : ...la signature du décret fédéral pour la loi C-452 afin d'imposer des peines plus sévères contre les proxénètes. La ministre de la Justice nous a répondu d'aller défendre nous-mêmes notre motion à Ottawa. Nous avons déposé un projet de loi pour faciliter l'accès à l'IVAC aux victimes d'exploitation sexuelle. La ministre de la Justice n'a pas daigné donner suite à notre projet de loi.

Est-ce que le gouvernement reconnaît qu'il a échoué à protéger davantage les victimes d'exploitation sexuelle et de prostitution juvénile?

Le Président : Mme la ministre de la Justice.

Mme Vallée : M. le Président, je vais juste rappeler, notre collègue nous a interpellés, en 2018, sur cette question-là. Moi, j'avais écrit, en 2016, à la ministre fédérale. Depuis plusieurs années, nous n'avons cessé de poser des gestes pour soutenir non seulement les victimes de traite, mais les victimes d'agression sexuelle de façon générale.

Nous avons déposé, avec ma collègue députée d'Anjou et ministre responsable de la Protection des consommateurs, à l'époque où elle était à la Condition féminine, un plan sans précédent en matière de lutte aux agressions sexuelles, qui interpelle l'ensemble des intervenants, l'ensemble des ministères. Et le ministère de la Justice a posé des gestes sans précédent en investissant plus de 50 millions de dollars...

Le Président : En terminant.

Mme Vallée : ...pour modifier l'IVAC et apporter un support direct.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Repentigny.

Mme Lavallée : M. le Président, ce n'était pas important pour le gouvernement de se doter d'un portrait de la situation, ni d'agir plus sévèrement contre les proxénètes, ni de faciliter l'accès à l'IVAC aux victimes d'exploitation sexuelle et de traite des personnes. Le Québec tout entier a fait une prise de conscience collective, mais les libéraux, eux, sont restés lymphatiques. La CAQ ne tolérera jamais que nos filles puissent être considérées...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

Mme Lavallée : ...comme des proies faciles à des arrêts d'autobus, dans les rues du Québec et dans les médias sociaux. Nous allons agir.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! M. le ministre de la Sécurité publique.

• (14 h 50) •

M. Coiteux : Je pense que la collègue omet un certain nombre d'actions importantes et puis je pense qu'on a indiqué ici que c'était le travail de tout gouvernement, mais on a mis sur pied, au ministère de la Sécurité publique, avec le concours des corps policiers, une escouade de lutte contre le proxénétisme, et ça donne des résultats, M. le Président. Ça donne des résultats. À ce jour, l'équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme a reçu 91 dossiers d'enquête, 91 depuis sa création, des enquêtes qui ont mené déjà à 31 arrestations, 31 arrestations.

J'aimerais, M. le Président, si vous pouviez maintenir l'ordre de l'autre côté, j'entends un peu de bruit.

Le Président : En terminant.